

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF534

présenté par

M. Nury

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer le prélèvement à la source de l'impôt.

Il entraîne une complication non négligeable dans le versement des salaires. Ses conséquences financière, comptables et administratives risquent de s'avérer préjudiciables pour les entreprises. En outre, il pourrait emporter une diminution des liquidités pour les particuliers.

Il convient de supprimer cet article 3.